

Motion pour le CG du 27 septembre 2022

Demande au Conseil communal d'étudier la possibilité d'installer rapidement des panneaux photovoltaïques verticaux le long de l'autoroute sur la commune de La Grande Béroche

Groupe des Verts

Le réchauffement climatique, la guerre en Europe qui fait exploser le prix des énergies fossiles, l'impossibilité de construire de nouveaux barrages, la difficulté de rehausser les barrages existants, les difficultés pour implanter des éoliennes font qu'il faut sans tarder exploiter toutes les énergies renouvelables possibles.

L'urgence climatique n'est plus à démontrer, même le Tribunal fédéral le reconnaît, enfin.

Il devient ainsi urgent de se hâter lentement, mais quand même le plus vite et le plus sûrement possible, et trouver des solutions rapides pour pallier au déficit énergétique auquel on va faire face.

Le solaire est une des voies principales à développer pour un approvisionnement en énergie respectueux de l'environnement.

Or donc, le Conseil national a adopté deux motions en lien avec l'énergie photovoltaïque lors de sa session du mois de juin, plus précisément le jeudi 2 juin (RTS, 19H30 du 2 juin 2022 :

[https://www.rts.ch/play/tv/19h30/video/19h30?urn=urn:rts:video:13143859\)](https://www.rts.ch/play/tv/19h30/video/19h30?urn=urn:rts:video:13143859)

[22.3386 | Installations photovoltaïques sur les murs antibruit, les façades, les toits et les couvertures d'infrastructures existantes | Objet | Le Parlement suisse \(parlament.ch\)](#)

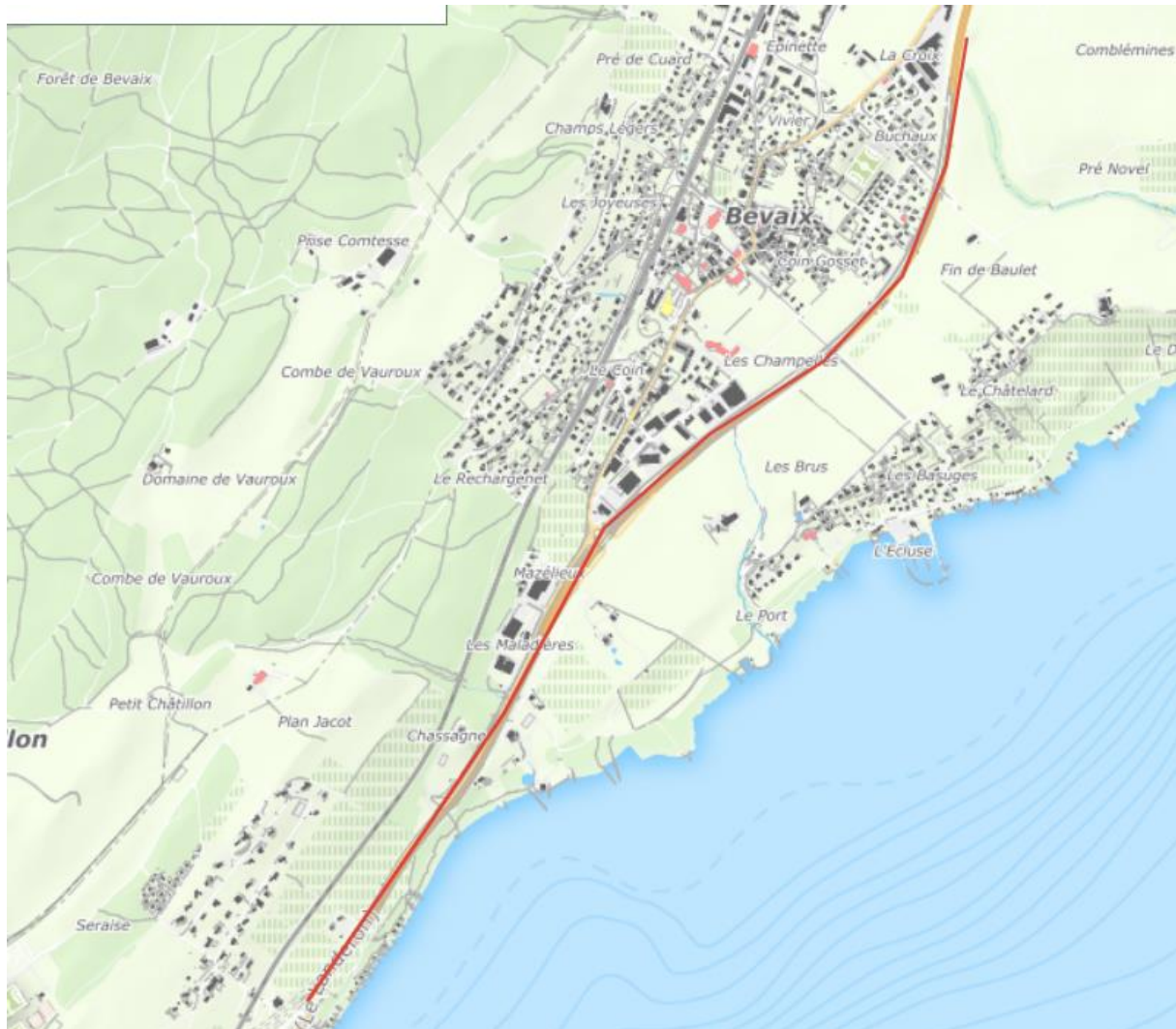
[22.3387 | Construction d'installations photovoltaïques le long des routes nationales | Objet | Le Parlement suisse \(parlament.ch\)](#)

La première vise à accélérer l'installation de panneaux solaires le long des routes et des rails, et la deuxième vise à ce que l'OFROU mette gratuitement à disposition de tiers, des surfaces pour la construction d'installations photovoltaïques.

La commune de La Grande Béroche, en particulier dans la zone entre la « sortie Est » du tunnel de Gorgier, direction Neuchâtel, et jusqu'à la hauteur du garage Apoll'Otz, possède, sur l'autoroute, des parois verticales de 1.8 m de hauteur

permettant l'installation de panneaux solaires sur plus de 3'300 m de long (ligne rouge sur le plan en page 2).

Ce sont ainsi au minimum près de 5'900 m² de panneaux photovoltaïques qui pourraient être installés sans grand problème, voire près de 10'000 m² si on augmentait un peu de part et d'autre la hauteur disponible (secteur hachuré sur les photos en page 3).





En ce qui concerne l'urgence de la motion

L'urgence climatique n'est pas à démontrer, ceci a été attesté tant par le pouvoir politique que par les mondes judiciaire et scientifique.

C'est pourquoi nous estimons qu'il appartient au Conseil communal de saisir au plus vite toutes les possibilités permettant de nous affranchir des énergies fossiles, ceci d'autant plus que les augmentations de tarifs du gaz et du mazout sont déjà annoncées (RTS, 19H30 du 2 juin 2022 :

<https://www.rts.ch/play/tv/19h30/video/19h30?urn=urn:rts:video:13143859>)

et que des pénuries d'électricité liées ou non au conflit en Ukraine sont déjà programmées pour cet hiver.

Les signataires sont conscients que rien ne se réalisera cette année encore. Cependant, il appartient à l'autorité politique d'entreprendre urgemment les démarches visant à manifester son intérêt vis-à-vis de l'OFROU et du canton, afin que toutes les surfaces susceptibles de pouvoir être utilisées pour le solaire, sans nuire à l'environnement et à moindre coût, puissent être réservées au profit des habitants de la commune de la Grande Béroche, avant de soumettre au Conseil général un projet visant à augmenter de manière sensible la surface photovoltaïque existant dans notre commune.

Pour être un peu plus précise quant à l'urgence de la démarche : si La Grande Béroche ne démontre pas immédiatement son intérêt pour être concessionnaire d'une source d'électricité, non fossile, sur son propre sol et à moindre coût, il est fortement à craindre que d'autres candidats, sans les nommer, saisissent l'opportunité et que ce bien commun nous passe sous le nez...

L'objet de la motion

Nous invitons le Conseil communal à entreprendre dès maintenant les démarches vis-à-vis des Autorités cantonales et fédérales afin, dans un premier temps, de manifester son intérêt pour pouvoir occuper gratuitement ces surfaces au profit de la commune de la Grande Béroche et, dans un deuxième temps, de présenter un projet au Conseil général allant dans le sens d'un approvisionnement écologique en électricité visant l'augmentation de l'autonomie énergétique de notre commune et de ses habitants.

Auteure de la motion : Michèle Tenot Nicati, Conseillère générale, les Vert.e.s

Signatures :

Michèle Tenot Nicati, Conseillère générale, les Vert.e.s

Adnan Peco, Conseiller général, Président et Chef de groupe des Vert.e.s

Sylvie Noirat, Conseillère générale, les Vert.e.s

Donatella Vantaggio, Conseillère générale, les Vert.e.s

Pierre Pringalle, Conseiller général suppléant, les Vert.e.s

Christiane Wermeille, Conseillère générale, les Vert.e.s

Nous sommes tout à fait conscientes et conscients que « l'urgence » doit être acceptée par les 2/3 du Conseil général pour que la motion soit discutée après avoir été mise à l'OJ et que cette acceptation semble aujourd'hui peut-être peu probable, soit.

C'est peut-être une question de principe et c'est logique pour peut-être beaucoup d'entre vous, mais c'est dommage, car le monde qui nous entoure a fortement changé depuis le 30 septembre 2019 (cf. : PV du CG du 30 septembre 2019), et si nous pouvions être un peu plus proactifs dans nos décisions, entre autres en ce qui concerne l'avenir énergétique de notre Commune, et notamment son approvisionnement en électricité, cela serait pas mal, non ?

Donc, si l'urgence n'est pas acceptée, nous aimerions mettre notre motion à l'OJ du prochain CG, à savoir le 27 septembre prochain.

Ce que nous craignons juste, dans ce cas, c'est que dans 3 mois, le train soit passé et qu'il soit trop tard pour monter dans le wagon.

Merci pour votre attention.